

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-146 DU 24 MARS 2000

Chargeant Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN
Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits
de l'Homme de l'intérim de Monsieur Joseph
Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics
et des Transports le Dimanche 26 Mars 2000.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret n° 99-309 du 22 Juin 1999 portant composition du Gouvernement.

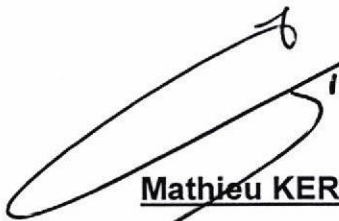
DECRETE

Article 1er : Pour compter du Dimanche 26 Mars 2000, Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics et des Transports pendant l'absence de Monsieur Joseph Sourou ATTIN.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 Mars 2000

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CS 2 - CES 2 - HAAC 2 - MTPT- MJLDH 4 - SGG 4 - AUTRES
MINISTERES - 17 - DEPARTEMENTS 6 - JORB 1.